

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

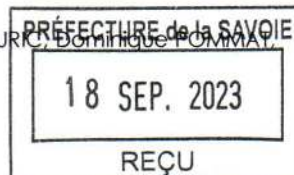
Nombre de membres en exercice :	17.
Nombre de membres présents :	8

Date de 1^{ère} convocation : 22/08/2023
Date d'affichage :

Présents : Titulaires : Christian BERTHOMIER, Régis DUMAZ, Maryse FABRE, Marcel FERRARI, Sandra FERRARI, Pierre-Damien GALENE, Alexandre GENNARO, Pascal GINOLLIN, Alexandra TURNAR
Suppléants (votant) : Thierry BEBERT, Christophe PIERRETON

Excusés : Titulaires : Gérard DUMAZ (pouvoir à Sandra FERRARI), Christian GOGNY, Raphaële MOURIC, Dominique POMMAU, Serge TICHKIEWITCH, Cécile TRAHAND, Gaëtan VANIN.

Absents : Titulaires : Jean-Marc LEOUTRE,
Suppléants:



BATIMENTS - Passation d'un avenant n°2 à la convention de mandat avec Grand Chambéry pour l'entretien des bâtiments à Aillons-Margéraz

La Présidente rappelle que par délibération n° 06-21-C du Conseil syndical du 10 mars 2021, modifiée par délibération n° 16-22-C du 13 avril 2022, une convention de mandat pour la réalisation de missions de travaux et études sur des bâtiments situés à Aillons-Margéraz a été approuvée entre Grand Chambéry et le SMSB. L'objet de cette convention est de confier à Grand Chambéry, l'entretien courant des bâtiments, afin de traiter les problèmes urgents, notamment les non-conformités ou dysfonctionnements relatifs à la sécurité des biens et des personnes.

Il convient de compléter la convention actuelle, qui sera prorogée de 3 années, avec de nouvelles missions :

- Plan de sous-comptage pour les consommations électriques des bâtiments : mise en place de sous-compteurs afin de mesurer les consommations électriques par bâtiment et d'intégrer ces valeurs dans la plateforme OPERAT (décret tertiaire).
- Rénovation de la terrasse du bar-self : la terrasse actuelle est d'origine et présente une dégradation avancée des lames de terrasse ainsi que des poteaux et poutres porteuses. Le remplacement complet est nécessaire afin de mettre en sécurité les personnes et d'adapter la terrasse aux charges admissibles indispensables à l'activité du bar-self.
- Rénovation de l'appartement (chauffage, WC, salle de bains, tableau électrique, menuiseries) : l'appartement est d'origine. En plus d'être vétuste, une bonne partie des équipements techniques sont hors-service ou en très mauvais état. L'appartement ne pourra pas être occupé le temps des travaux.
- Reprise de la façade et de la menuiserie de l'ESF : l'état de dégradation est tel que de l'eau s'infiltré dans le bâtiment en passant par cette façade.
- Rénovation des postes haute tension : les postes haute tension « Roc de Balme » et « Biollée » ont des cellules HT obsolètes et les transformateurs présentent des non-conformités à la NF C 13-200 (audit d'Ameg de 2015).

Grand Chambéry s'engage à assurer le financement complet des opérations dont il s'agit définies ci-avant (en compte de tiers : études pour 0 € HT et travaux pour 225 000 € HT).

Localisation / Intitulé	Etudes en € HT	Travaux en € HT
Plan de sous-comptage pour les consommations électriques des bâtiments		10 000
Rénovation de la terrasse du bar-self		100 000
Rénovation de l'appartement (chauffage, WC, salle de bains, tableau électrique, menuiseries)		50 000
Reprise de la façade et de la menuiserie de l'ESF		15 000
Rénovation des postes haute tension		50 000
TOTAL		225 000

Le Syndicat mixte des stations des Bauges s'engage à traduire dans son budget ces travaux qu'il remboursera à Grand Chambéry.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mandat.

Vu les statuts du SMSB ;

Vu la décision n° 06-21-C du Conseil syndical du 10 mars 2021 portant approbation d'une convention de mandat avec Grand Chambéry pour l'entretien des bâtiments des Aillons-Margériaz ;

Vu la décision n° 16-22-C du 13 avril 2022 portant approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec le Grand Chambéry,

Il est proposé au conseil syndical

→ **D'APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges pour la réalisation des travaux sur les bâtiments d'Aillons-Margériaz, tel que présenté ci-dessus et ci-annexé,

→ **D'AUTORISER** la prorogation de la convention de mandat pour l'entretien des bâtiments des Aillons-Margériaz pour une durée de 3 années,

→ **D'AUTORISER** la présidente ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir.

Fait à La Féclaz, le 13 septembre 2023

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	9
☞ Pour :	7
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	2
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.





Avenant n°2
Convention de mandat
de délégation de maîtrise d'ouvrage
entre Grand Chambéry
Et le Syndicat mixte des Stations des
Bauges (2)

Version du 09/02/2023



La terrasse actuelle est d'origine et présente une dégradation avancée au niveau des lames de terrasse ainsi qu'au niveau des poteaux et poutres porteuses.
Le remplacement complet est nécessaire afin de mettre en sécurité les personnes et d'avoir une terrasse adaptée aux charges admissibles nécessaires à l'activité du bar self.

3/ Rénovation de l'appartement (Chauffage, WC, Salle de bain, tableau électrique, menuiseries) (1400) 50k€

L'appartement est d'origine. En plus d'être vétuste, une bonne partie des équipements techniques sont hors-service ou en très mauvais état.

L'appartement ne pourra pas être occupé le temps des travaux.

4/ Façade et menuiserie de l'ESF à reprendre (1400) 15k€

L'état de dégradation est telle, que de l'eau arrive à s'infiltrer dans le bâtiment en passant par cette façade.

5/ Rénovation des postes HT 50k€

Les postes haute tension « Roc de Balme » et « Biollée » ont des cellules HT obsolètes et les transformateurs présentent des non-conformités à la NF C 13-200 (Audit d'AMEG de 2015).

Les délais d'approvisionnement de cellules HT sont très importants depuis 2 ans (environ 6 mois). En cas de défaillance au niveau des postes HT, les remontées mécaniques de la station seraient hors service.

Article 2 : Compléments tableau financement

L'article 3 relatif aux modalités de financement est complété comme suit :

Grand Chambéry s'engage à assurer le financement complet des opérations dont il s'agit tel que défini ci-avant (en compte de tiers Etudes 0€ HT / Travaux 225 000€ HT)

Localisation / Intitulé	Etudes	Travaux	
1/ Plan de sous-comptage pour les consommations électriques des bâtiments (1400)		10 000	
2/ Rénovation de la terrasse du bar self (1400)		100 000	
3/ Rénovation de l'appartement (Chauffage, WC, Salle de bain, tableau électrique, menuiseries) (1400)		50 000	
4/ Façade et menuiserie de l'ESF à reprendre (1400)		15 000	
5/ Rénovation des postes HT (Alpin)		50 000	
Total		225 000	en € HT 225 000

Le SMSB s'engage à traduire ces travaux dans son budget.

Article 3 : La durée de la présente convention est prorogée de trois années.

Article 4 : Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Chambéry, le

La Présidente du syndicat mixte
des Stations de Bauges
Sandra Ferrari

Le Vice-président de Grand Chambéry
Michel Dyen